MESNIL-ROC'H

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° AR_2026_107

Le Maire de la Commune de MESNIL-ROC'H (Ille-et-Vilaine),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2122-21,
Considérant que le terrain de football communal situé au stade Joseph Lebret – Saint-Pierre-de-Plesguen 35720 Mesnil-Roc'h a récemment fait l'objet de remise en état ;
Considérant qu'il est nécessaire de permettre l'enracinement du gazon.
Considérant que toute utilisation prématurée du terrain risquerait de compromettre la reprise du gazon et de détériorer les travaux réalisés ;

ARRETÉ

Article 1
L'accès au terrain de foot situé au stade Joseph Lebret – Saint-Pierre-de-Plesguen est temporairement interdit à toute personne, ainsi que toute activité sportive, notamment les entraînements, les matchs et les activités de loisirs, à compter du jeudi 19 novembre 2026.

Article 2
L'interdiction d'accès et d'utilisation du terrain de football est maintenu jusqu'au lundi 4 janvier 2027.

Article 3
Une signalisation informant le public de cette interdiction sera mise en place par les agents de la commune.

Article 4
Monsieur Le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Rémi MAHE, président du FC Haute Bretagne Romantique
- Club de foot de Tressé

À Mesnil-Roc'h, le 18 novembre 2026,
Le Maire, Rodolphe HAREAU

MAIRIE DE MESNIL-ROC'H (Ille-et-Vilaine)

P/ Le Maire délégué,
Eric MASSON